

### 75 - PARIS

Tél. : 01 40 05 38 16 - Fax 01 40 05 38 13  
antenne75.prevention@cramif.cnamts.fr

### 77 - SEINE-ET-MARNE

Tél. : 01 64 87 02 60 - Fax 01 64 37 12 34  
antenne77.prevention@cramif.cnamts.fr

### 78 - YVELINES

Tél. : 01 44 65 79 40 - Fax 01 44 65 79 56  
antenne78.prevention@cramif.cnamts.fr

### 91 - ESSONNE

Tél. : 01 60 77 60 00 - Fax 01 60 77 10 05  
antenne91.prevention@cramif.cnamts.fr

### 92 - HAUTS-DE-SEINE

Tél. : 01 47 21 76 63 - Fax 01 46 95 01 94  
antenne92.prevention@cramif.cnamts.fr

### 93 - SEINE-SAINT-DENIS

Tél. : 01 44 65 54 50 - Fax 01 44 65 77 63  
antenne93.prevention@cramif.cnamts.fr

### 94 - VAL-DE-MARNE

Tél. : 01 42 07 35 76 - Fax 01 42 07 07 57  
antenne94.prevention@cramif.cnamts.fr

### 95 - VAL-D'OISE

Tél. : 01 30 30 32 45 - Fax 01 34 24 13 15  
antenne95.prevention@cramif.cnamts.fr

# NETTOYAGE DES LOCAUX EN JOURNÉE

## Impact sociétal pour les entreprises



### Une démarche d'engagement en prévention



### pour tous les salariés présents dans l'entreprise



Caisse régionale  
Île-de-France

Caisse Régionale  
d'Assurance Maladie d'Île-de-France  
17-19 avenue de Flandre 75954 PARIS CEDEX 19

[www.cramif.fr](http://www.cramif.fr)

Direction Régionale  
des Risques Professionnels

[www.cramif.fr](http://www.cramif.fr)



**l'Assurance  
Maladie**  
RISQUES PROFESSIONNELS

Caisse régionale  
Île-de-France

# NETTOYAGE DES LOCAUX EN JOURNÉE

## UN ENGAGEMENT SOCIÉTAL CONCRET

### Pour votre entreprise et les occupants des locaux

Le nettoyage des locaux en journée présente des **avantages** :

- ✓ meilleure visibilité de la prestation de propreté
- ✓ retour facilité sur la qualité du travail
- ✓ intervention non planifiée possible
- ✓ relations facilitées avec les agents de propreté et le prestataire
- ✓ prestations enrichies de services associés (gestion machine à café, petite maintenance...)
- ✓ économies d'énergie possibles sur l'éclairage, le chauffage des locaux le matin et le soir, la sécurité...

Une **démarche volontaire** nécessite :

- ✓ de s'impliquer dans la préparation et la mise en œuvre de ce changement environ un an avant sa mise en place
- ✓ de mener un travail de conviction auprès des occupants des locaux
- ✓ d'accepter la prestation de nettoyage pendant l'activité quotidienne
- ✓ d'informer les usagers et les tiers

**75000 salariés\*** en Ile-de-France

- ✓ Des horaires très tôt le matin et tard le soir
- ✓ Une amplitude horaire souvent supérieure à 12 heures
- ✓ Parfois plusieurs employeurs
- ✓ Le sentiment d'être invisibles au travail

\* Code APE 8121Z  
Entreprises de propreté

**Des bénéfiques** pour les salariés de l'entreprise de propreté :

- ✓ travail en journée et diminution de l'amplitude horaire
- ✓ limitation du travail morcelé
- ✓ amélioration de leurs conditions de vie et de leur situation sociale
- ✓ réelle reconnaissance de leur travail
- ✓ accès facilité à la formation et élargissement de leurs compétences

**N'oubliez pas**

- ✓ de prévoir des vestiaires et des zones de pause pour les salariés de l'entreprise de propreté,
- ✓ de mettre à disposition des zones de stockage des produits et matériels à proximité de leurs zones de travail

**Le travail en journée dans les activités de nettoyage des locaux peut remédier à des situations difficiles**